



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Commissaire

Commissioner

Ottawa, ON
K1A 0L5

18 AVR. 2019

Monsieur Yves Giroux
Directeur parlementaire du budget
Bureau du directeur parlementaire du budget
10^e étage
50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0A9

Demande de renseignements : IR0411

Monsieur Giroux,

La présente fait suite à votre lettre du 28 février 2019 dans laquelle vous avez demandé des renseignements concernant :

- les transactions avec lien de dépendance entre les déclarants et les non-résidents, telles qu'elles ont été déclarées sur le formulaire T106 pour les années d'imposition 2014 à 2019;
- les transferts de fonds déclarés sur le formulaire RC438 pour les années 2015 à 2018; et
- le nombre de vérification des prix de transfert qui ont été renversées par la Direction générale des appels ainsi que le montant de revenu et/ou d'impôt en litige pour les années fiscales 2014-15 à 2018-2019.

Nous vous fournissons ces renseignements en pièce jointe distincte à la présente lettre. Nous n'autorisons pas la publication des tableaux en raison de leur caractère personnalisé et, dans certains cas, de l'état préliminaire des données. Les chiffres inclus dans les tableaux peuvent être différents des chiffres des publications statistiques existantes et à venir de l'Agence.

Veillez noter que les données sont assujetties à des changements à mesure que celles-ci sont mises à jour et qu'une analyse plus approfondie sera réalisée. De plus, les données sur les transferts électroniques pour les années 2015 à 2017 ont été fournies au Bureau du directeur parlementaire en février 2018 et nous n'avons pas reproduit les résultats pour la présente demande.

.../2

Suite à des consultations avec vos officiels, ceux-ci ont confirmé que seulement les données agrégées du T106 sont nécessaires car Statistiques Canada vous a donné accès aux micro données du T106. Par conséquent, votre requête initiale pour les données du T106 a été modifiée, tel que convenu avec vous, pour y inclure le total des données agrégées des champs clés au lieu d'informations plus détaillées. Veuillez noter que les données du T106 fournies couvrent les années d'imposition 2014 à 2018, puisque les données pour l'année d'imposition 2019 ne seront collectées que l'an prochain.

Enfin, l'article 241 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdit à l'Agence de fournir les renseignements fiscaux d'un contribuable identifiable. La présente provision de données repose sur la prémisse qu'aucun déclarant et/ou société n'est identifiable et que le Directeur parlementaire du budget et son équipe ne tenteront pas d'utiliser les données pour identifier un déclarant et/ou une société. Les données ne doivent en aucun cas être divulguées publiquement et la présentation de vos constatations ne doit pas permettre l'identification d'un ou des contribuables.

Si vous le souhaitez, un représentant de l'Agence sera heureux de vous offrir une séance d'information en personne sur les tableaux afin d'assurer une interprétation exacte des statistiques et de vous informer sur toutes les restrictions de données que nous avons rencontrées durant le traitement de votre demande.

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi ou Madame Mireille Laroche, Sous-commissaire, Dirigeante principale du service et dirigeante principale des données, Direction générale du service, de l'innovation et de l'intégration, au 613-952-3660.

Je vous prie d'accepter, Monsieur/Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Bob Hamilton

Pièce jointe : 1